



N° 2022/44
du 23 juin 2022

DELIBERATION

*portant dénomination des voies desservant le lotissement
« PETIT TIMBIA »*

LE CONSEIL MUNICIPAL

- VU la loi n°69-05 modifiée du 3 janvier 1969 portant création et organisation des communes en Nouvelle-Calédonie et Dépendances,
- VU la loi organique n°99-209 modifiée du 19 mars 1999 relative à la Nouvelle-Calédonie,
- VU la loi n°99-210 modifiée du 19 mars 1999 relative à la Nouvelle-Calédonie,
- VU le Code des communes de la Nouvelle-Calédonie,
- Considérant la nécessité de dénommer certaines voies privées afin d'adresser l'ensemble des administrés de la commune de Païta,
- Les colotis du lotissement « PETIT TIMBIA » ayant approuvé les noms de voies ci-dessous lors d'une Assemblée Générale du 3 février 2022,
- La commission de dénomination des voies, places, et édifices publics communaux consultée en sa séance du 07 juin 2022,

DECIDE

ARTICLE 1^{er} :

Les voies desservant le lotissement « PETIT TIMBIA » sont dénommées ainsi qu'il suit et telles que figurant au plan n°2022-DL-04 du 16/05/2022 annexé à la présente délibération :

<u>Voies</u>	<u>Dénomination</u>	<u>Description géographique</u>
Voie A	Rue de PETIT TIMBIA	Depuis le point P1 jusqu'au point P3, en passant par le point P2.
Voie B	Impasse du DAUPHIN	Depuis le point P2 jusqu'au point P4.
Voie C	Rue de la TORTUE	Depuis le point P2 jusqu'au point P6, en passant par le point P5.
Voie D	Allée de la PORCELAINE	Depuis le point P5 jusqu'au point P7.



DÉNOMINATION DES VOIES

COMMUNE DE PAITA

Echelle : 1:2 500
Données sources : GIE SERAIL / DITTT
Réf. Plan : 2022-DL-04 du 16/05/2022

**Lotissement
PETIT TIMBIA**

